

Loi sur les banques

● (2152)

Que l'on me comprenne bien. A mon avis, cela est doublement regrettable. Si la loi sur les banques interdit d'utiliser le terme banque pour désigner des activités financières à moins qu'il ne s'agisse d'une banque à charte prévue par la loi, puisque telle est la loi, on doit la faire respecter. Le gouvernement a tort de permettre un tel empiètement, sans appliquer de règlements.

Par ailleurs, le gouvernement a tort, lorsqu'il se rend compte de l'intérêt des banques étrangères, de les encourager par toutes sortes de moyens notamment par le Livre blanc, dont on a parlé dans le débat, et de les laisser dans l'expectative. Depuis deux ans et demi, je connais au moins 40 banques qui ont ouvert des bureaux en espérant que la loi sur les banques serait adoptée et leur permettrait de traiter activement. Je parle d'établissements comme la Deutsche Bank qui détient quelque 44 milliards d'avoires. Elle a un bureau à Toronto, et attend le moment pour se lancer. Elle traite sans doute déjà, indirectement certaines affaires. Et il y a également la Dai-ichi Kangyo du Japon, avec 43 milliards d'avoires qui elle aussi attend de se lancer. Puis il y a le Banco do Brasil avec 39 milliards et le Crédit Lyonnais et le Fuji Bank et la Société Générale et la Dresdner et la Banque de Mitsubishi, de Sanwa, la Barclays Bank, la Banque de Tokyo et la Banque industrielle du Japon. Elles attendent. Toutes ces banques ont des bureaux chez nous et attendent d'entrer dans notre système bancaire. D'après elles, le Canada pourrait devenir un grand centre bancaire international, mais elles n'ont pas encore eu la satisfaction d'obtenir une mesure législative telle que la loi sur les banques, qui leur permette de légaliser leurs activités.

Si j'ai parlé de cette liste, c'est qu'il m'a semblé intéressant de souligner que toutes ces banques avaient des avoires plus importants que notre plus grande banque, la Banque Royale du Canada. Les 50 banques les plus importantes figurant dans la liste de *Fortune*, parmi les plus grosses banques existant en dehors des États-Unis disposent d'avoires qui se montent à 1,287 milliards de dollars. Imaginez le potentiel que cela représente pour le Canada, si ces banques sont encouragées à participer aux opérations bancaires au Canada, et ajoutez à cela les banques américaines qui participent déjà. Les perspectives sont énormes.

M. Gillespie: Et la Western Bank?

M. Paproski: Le ministre devrait cesser de faire du bruit.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député de York-Simcoe a la parole.

M. Stevens: Il y a des semaines que je n'ai pas entendu le ministre parler si fort à la Chambre.

M. Gillespie: Peut-être étiez-vous ailleurs.

M. Stevens: Le ministre devrait bien écouter ce que je dis.

M. Gillespie: Oh, oh!

[M. Stevens.]

Des voix: Règlement!

L'Orateur suppléant (M. Turner): Le député de York-Simcoe a la parole et fait un discours. Je prie les députés d'écouter.

M. Gillespie: Où en est la Western Bank avec ses dépôts?

M. Stevens: Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Gillespie) devrait bien s'occuper de certains des pots-de-vin versés par les sociétés de la Couronne dont il est chargé.

M. Paproski: Le malheureux ministre!

M. Gillespie: Oh, oh!

M. Stevens: Il aurait intérêt à le faire au lieu de parler de choses dont il ne connaît pas le premier mot.

Si la loi sur les banques est refondue, cela nous permettra d'autoriser au Canada les activités bancaires internationales dans le cadre d'une réglementation appropriée. Il faudrait profiter de l'occasion. Il est extrêmement déplorable que le ministre des Finances le député de Rosedale (M. Macdonald) et l'honorable John Turner aient systématiquement remis à plus tard cette modernisation de la loi sur les banques. C'est toujours la même chose, demain on rase gratis. Il est malheureux que la veille de la première reconduction de la loi sur les banques, on parle de la reconduire à nouveau pour un an à partir de la fin mars. C'est le premier point que je voudrais faire valoir.

M. Gillespie: Quelle est votre deuxième?

M. Paproski: Je pense que le ministre devrait écouter.

L'Orateur suppléant (M. Turner): La parole est au député de York-Simcoe.

M. Stevens: Je suis patient envers le ministre. Il est évident que les tensions et le stress que son poste impose à son pauvre esprit se manifestent ce soir.

Les banques internationales aimeraient bien effectuer des opérations au Canada. Si nous revisons bien la loi sur les banques, on peut les réglementer. Ce serait un actif pour le Canada. Nous ne devons pas oublier que les banques canadiennes ont des succursales dans des pays étrangers et que c'est une question de réciprocité bancaire. Des objectifs de la révision de la loi sur les banques sera de veiller à protéger la position concurrentielle que se sont acquise nos banques dans le monde. Comme les banques canadiennes peuvent effectuer des opérations dans certains pays étrangers, ces pays devraient avoir le droit de faire de même au Canada, ce qui nous permettrait de conserver notre position concurrentielle.

Puis-je dire qu'il est 10 heures?